

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

L'immigration au Canada

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 275-281

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__275_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

L'IMMIGRATION AU CANADA

L'immigration au Canada est un fait assez peu connu, et cela pour deux raisons : d'abord la statistique canadienne a, pendant fort longtemps, négligé de publier des documents officiels à ce sujet ; ensuite, l'immigration n'a pris au Canada une forte proportion qu'à l'époque toute contemporaine. Sans doute, le Dominion n'offre pas à la colonisation d'aussi vastes espaces que les États-Unis, mais on estime qu'il y a, au Canada, un bon quart de terres cultivables : c'est donc un pays grand comme cinq fois la France parfaitement apte à la colonisation. Un tel pays ne pouvait pas demeurer à l'écart de ce grand mouvement migratoire qui est un des caractères de l'histoire contemporaine.

Et, de fait, il y avait bien avant les premières années de notre siècle une immigration plus ou moins considérable au Canada. Ce qui l'atteste, c'est le relevé de la population par lieu de naissance depuis 1871. Il y a quarante ans, le Dominion comptait 486.000 habitants nés dans la Grande-Bretagne. Ce total se maintient aux dénombrements suivants de 1881 et 1891, mais s'abaisse en 1901, à 390.000 unités.

Il en était de même de celui des individus nés en Allemagne qui demeurait aux environs de 27.000 têtes. Celui des Français passait de 2.900 à 8.000. Plus significatif était déjà l'accroissement des Scandinaves et des Russes qui, de quelques centaines, respectivement s'élevaient à 12.000 et 31.000 représentants. Enfin, les États-Unis, au lieu de 64.000 originaires en comptaient 128.000 en 1901. Telle était la situation de l'immigration : déjà s'annonçait, il y a dix ans, la venue des éléments nouveaux qui devaient à la fois transformer et accélérer l'immigration canadienne à notre époque et y développer de façon plus intense le progrès de la population.

En effet, si rapide qu'ait été en lui-même le développement de la population du Dominion, le total demeurait — comme du reste il demeure encore — assez médiocre. De 1871 à 1881 et à 1891, et de 1891 à 1901, l'augmentation était de 840.000, de 510.000 et 538.000 unités. Il n'y avait pas progrès et cela au moment où les États-Unis voyaient leur population augmenter de 13 millions pour chacune des trois décades 1870-1880, 1880-1890 et 1890-1900. De plus, tandis que les territoires de l'Ouest se peuplaient aux États-Unis, ceux du Canada demeuraient presque déserts : la Colombie britannique ne comptait pas 180.000 habitants et les grands territoires de la Prairie n'en renfermaient guère que 414.000. Ce n'était que le douzième de la population totale du Dominion. Cependant le grand *Canadian Pacific* avait été ouvert (1886) : c'était la route libre pour l'immigration vers l'Ouest et le Grand Océan. L'intérêt du Canada comme celui de la métropole était de favoriser l'immigration si l'on ne voulait pas accuser de plus en plus la différence entre le développement des États-Unis et celui de l'Angleterre nord-américaine. A cette tâche, le gouvernement du Dominion n'a pas failli, comme nous allons voir.

Pour diriger et coordonner la politique d'immigration, le Dominion a constitué à Ottawa une direction centrale, la Superintendance. De ce bureau dépendent les agences établies en Europe et aux États-Unis. Un haut commissaire réside à Londres et sous son autorité sont placées les agences de Exeter, Liverpool, Birmingham, York, Aberdeen, Glasgow, Dublin et Belfast. Les agences d'Anvers et de Paris en dépendent également. Aux États-Unis, le Gouvernement canadien a établi une vingtaine d'offices d'émigration, surtout au Nord, dans les États de l'Ohio, de Michigan, de Wisconsin, de l'Indiana, de l'Illinois, du Minnesota, de Dakota, etc. Sur les frontières des États-Unis ont été installés de vastes édifices, les *Immigration Halls* pour recevoir les émigrants de l'Union vers le Canada. Comme les États-Unis, le Canada offre des concessions de terre aux immigrants. Le territoire canadien, surtout dans l'Ouest, est géométriquement, divisé — à l'exemple d'ailleurs des États-Unis — en *townships* et chaque district est réparti uniformément en 36 sections de surface égale, soit 640 acres ou 260 hectares. Un quart de section, soit 65 hectares, forme le *homestead*, c'est-à-dire le lot de terre destiné à l'établissement du colon. En effet, tout immigrant âgé de dix-huit ans a droit à un *homestead* dans les provinces centrales (Manitoba, Saskatchewan, Alberta), à condition de résider sur sa concession au moins six mois par an, pendant trois ans, d'y construire une maison du prix de 1.500 francs environ et de défricher la terre sur une étendue d'au moins 15 hectares. En outre, le colon qui désire faire l'élevage peut obtenir un bail des districts de pâturages pour une durée de vingt et un ans au prix de 1^{fr} 25 par 100 acres. Seulement ce bail peut être dénoncé par le Gouvernement, si des *homesteads* sont constitués dans la région ainsi concédée. En outre, les colons ont le droit pour leur maison et l'aménagement de leur exploitation de faire des coupes de bois dans les forêts de l'État. Enfin, quand le colon a

résidé trois ans sur sa concession et rempli les conditions exigées par la loi du *homestead*, il peut devenir définitivement propriétaire, mais il doit au préalable se faire naturaliser. Cette condition n'est exigée que de ceux qui ont obtenu des concessions gratuites.

Outre son *homestead*, l'immigrant peut exploiter d'autres terres. Il peut en effet acquérir un lot d'étendue égale à sa concession et cela au prix de 38 francs l'hectare, soit 2.470 francs pour un domaine de 65 hectares. Dans ce cas, le délai de trois ans de résidence est prolongé de trois autres années pour que le colon puisse obtenir le titre définitif de propriété. Il doit avoir mis en culture, dans ces six années, une surface de 32 hectares. Quant au prix de ce lot ainsi concédé, le colon n'est tenu que d'en effectuer un tiers en trois ans et le reste en cinq années successives, sous condition d'y ajouter 5% d'intérêts. Le *homestead* est toujours donné gratuitement : le colon n'a à déboursier qu'une somme de 52^f 50 pour frais d'enregistrement et inscription.

Cette propagande a eu les résultats qu'elle souhaitait. De 1901 à 1910, le nombre des immigrants a atteint un total de 1.453.000 unités. Le progrès s'accuse surtout à partir de 1902. En 1901, le total est à peine de 50.000 ; il s'élève à 67.000 en 1902 puis atteint 128.000 en 1903. A deux reprises, le chiffre de 200.000 est dépassé : en 1908 avec 262.000, chiffre maximum et en 1910 avec 208.000. C'était donc là un succès complet pour la politique d'immigration, trop complet même, car le gouvernement du Dominion se montra inquiet du trop grand nombre d'arrivants sans moyens d'existence ou sans aptitude aux travaux agricoles. Comme aux États-Unis, il imposa des conditions à l'admission sur le territoire canadien. En 1909, une loi votée au Parlement fédéral d'Ottawa exigea des immigrants la justification d'un minimum de ressources. Désormais les immigrants doivent posséder au moins un avoir de 125 francs par personne âgée de plus de 18 ans ; cette somme est de moitié pour les immigrants de 5 à 18 ans. Par contre, il faut une somme double par immigrant pendant les mois d'hiver, du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, époque où, naturellement, il est plus difficile de trouver un emploi dans les régions agricoles. En outre, il faut que les immigrants aient, en plus de cet avoir personnel, les ressources nécessaires pour atteindre leurs lieux de destination. Mais cette prescription n'est pas absolument obligatoire ; l'Administration peut passer outre à condition qu'on ait affaire à des immigrants désirables. C'est là, en somme, un prétexte tout trouvé pour exclure les gens suspects, ou simplement ceux qui ne paraissent pas capables de faire de bons colons.

Ces mesures restrictives eurent sans doute pour effet immédiat d'abaisser le total des immigrants qui, de 262.000 en 1908, ne fut que de 147.000 en 1909 : mais nous venons de voir qu'en 1910, il était déjà remonté à 208.000. En réalité, le résultat de cette politique prudente a été excellent ; les enquêtes officielles faites sur l'immigration actuelle marquent la satisfaction du gouvernement canadien. Les immigrants sont en effet recrutés parmi de vrais cultivateurs, *country bred people*, venus d'Angleterre ou des États-Unis. Ces derniers non seulement ont et au delà le capital exigible, mais ils amènent avec eux leur bétail et leurs instruments de culture. Ce sont en effet, la plupart, des colons déjà établis dans l'Ouest des États-Unis et qui trouvent plus avantageux de venir ensuite dans le Dominion.

Et, en effet, après l'Angleterre, l'Union américaine fournit le contingent le plus considérable d'immigrants. De 1901 à 1910, les immigrants de la Grande-Bretagne

(Voir le tableau I) ont atteint le total de 562.000, soit près de 40 % de l'ensemble de l'immigration. Dans ce total, l'élément purement anglais est de beaucoup le plus nombreux : 419.000 ; on compte 109.000 Écossais et seulement 34.000 Irlandais. Ceux-ci

TABLEAU I

L'immigration au Canada (1901-1910), classée par nationalités

États d'origine			
Grande-Bretagne	562.000	}	Anglais et Gallois 419.000
			Écossais 109.000
			Irlande 34.000
États-Unis	497.000		
Autriche-Hongrie	105.000		
Russie	72.000		
Italie	55.000		
Pays Scandinaves	43.000	}	Danois 3.000
			Suédois 16.000
			Norvégiens 12.000
			Finlandais 12.000
Allemagne	18.000		
France	14.200		
Japon	12.600		
Belgique	7.000		
Chine	6.000		
Roumanie	4.000		
Bulgarie	3.200		
Grèce	3.000		
Autres pays	51.000		
Total	1.453.000		

vont de préférence aux États-Unis et du reste, l'établissement de colons purement anglais au Canada est, pour la métropole, un moyen de contrebalancer l'influence des États-Unis et d'augmenter dans le Dominion l'importance du loyalisme anglais. Les autres contingents européens sont beaucoup moins considérables. C'est l'Autriche-Hongrie qui vient au premier rang avec un total de 105.000 unités recrutées surtout dans les pays polonais. Ce mouvement correspond du reste au développement très grand que l'émigration a pris à l'époque toute contemporaine dans les États de la monarchie austro-hongroise. Les immigrants italiens sont au nombre de 55.000 et les Russes, de 72.000 ; mais le total de l'élément russe doit être augmenté du contingent israélite, 43.000, que la statistique canadienne relève sans indication de nationalité précise. Les Scandinaves (y compris les Finlandais) sont environ 43.000. L'Allemagne et la France n'envoient au Canada que peu d'émigrants : on ne compte de 1901 à 1910 que 18.000 immigrants allemands et 14.000 Français. L'immigration jaune est représentée par 12.000 Japonais et 6.000 Chinois : mais cette immigration est combattue par des restrictions très sévères : des lois récentes imposent à tout Chinois débarquant à Vancouver le paiement de 50 puis de 500 dollars par tête.

En réalité, le contingent le plus important de l'immigration canadienne, après la Grande-Bretagne, est fourni par les États-Unis. De 1901 à 1910, le Dominion a reçu près de 500.000 (exactement 497.000) colons venant de l'Union américaine. Cette

immigration s'accroît surtout à l'époque la plus récente ; en effet, le total de ces immigrants, qui n'était que de 18.000 en 1901, passe à 45.000 en 1903, atteint (après un fléchissement en 1907) 59.000 en 1909 et finalement 104.000 en 1910. A l'heure actuelle, cette immigration est devenue plus importante que celle de l'Angleterre, car en 1910, le total des immigrants anglais n'était que de 60.000. Ces colons viennent surtout des États de l'Ouest de l'Union et en effet, d'après les résultats du dernier Cens, on constate dans certains de ces États un ralentissement dans l'accroissement de la population rurale. La cause de ce fait est sans contredit l'émigration vers le Canada.

C'est en effet dans les régions voisines de l'Ouest, dans les provinces du Centre canadien que l'immigration se dirige de préférence aujourd'hui, en raison même des avantages laissés aux colons détenteurs de *homesteads*. De 1901 à 1910, les provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta ont reçu 706.000 immigrants, soit près de moitié du total de l'immigration au Canada. Si on y ajoutait les 323.000 immigrants de l'Ontario, où des concessions de *homesteads* ont lieu dans les mêmes conditions, on arriverait à plus des deux tiers de l'immigration pour les régions du centre. Les provinces maritimes (Acadie, Nouveau-Brunswick) n'ont reçu que peu d'immigrants, 60.200. Mais le contingent du Bas-Canada (province de Québec) demeure toujours assez considérable, avec 216.000 arrivants. Il dépasse encore sensiblement le total des immigrants dans la Colombie britannique, qui est de 133.000. Ce contingent a sans doute augmenté de nos jours, mais cette province attire moins les colons que les autres régions de l'Ouest parce qu'elle n'offre pas de conditions aussi favorables à l'agriculture.

Ce sont les provinces centrales appelées aussi la Prairie et le Far-West canadien qui recueillent aujourd'hui le plus grand nombre d'immigrants. Mais dans cette région centrale, on distingue, comme nous venons de le voir, trois provinces : le Manitoba, le Saskatchewan et l'Alberta ; la première de ces provinces a reçu 275.000 immigrants, les deux autres, *in globo*, 431.000. Depuis 1905, date de leur séparation, 116.000 immigrants sont arrivés dans le Saskatchewan et 155.000 dans l'Alberta. Comme dans le même espace de temps, le Manitoba en avait reçu 136.000, on voit donc que c'est la nouvelle province et la plus occidentale qui a les préférences des colons.

Il nous faut maintenant dire un mot des conséquences de cette immigration pour le Canada et en particulier pour la région de l'Ouest. Et d'abord, c'est une augmentation sensible de la population. Jusqu'au seuil de ce siècle, l'ensemble du Dominion avait relativement peu augmenté, au moins, comme nous l'avons dit, en comparaison de la grande république voisine. Mais depuis 1901, l'accroissement de la population dépasse tous ceux précédemment constatés. Jamais, jusque-là, la population n'avait atteint un million d'augmentation dans une période intercensale. Or, le Canada qui comptait 5.371.000 habitants en 1901, atteignait en mars 1910, d'après les calculs du *census*, 7.490.000 et on peut sans trop de risques l'évaluer aujourd'hui à 7.800.000. Ce serait donc une plus-value de 2.500.000 unités ou de 46,52 % en dix ans. Nous donnons ci-dessous (tableau n° II), la répartition de la population dans les différentes provinces du Dominion depuis 1871. L'influence de l'immigration dans les provinces de l'Ouest y est manifeste. Il y a quarante ans, c'est-à-dire au lendemain de la constitution même du Dominion (1867), cette immense région

ne comprenait qu'un seul État constitué, la Colombie britannique : le reste, c'est-à-dire la Prairie, appelée du nom général d'Assiniboia, était presque totalement déserte et appartenait à la Compagnie de la baie d'Hudson. C'est en 1870 que cette Compagnie rétrocéda ses droits sur ces territoires au gouvernement canadien moyennant une somme de 7.500.000 francs. Cette année même, le Manitoba devint province.

TABLEAU II

Population du Canada par provinces depuis 1871

Provinces	Population en				
	1871	1881	1891	1901	1910 (calculer)
Provinces maritimes.	672.000	870.000	880.000	894.000	1.060.000
Québec.	1.191.000	1.360.000	1.488.000	1.648.000	2.154.000
Ontario.	1.622.000	1.926.000	2.114.000	2.183.000	2.687.000
Manitoba	»	62.200	152.000	255.200	496.000
Saskatchewan	»	} 56.400	66.800	159.000	} 378.000
Alberta.	»				
Colombie	»	49.400	98.200	178.600	321.000
Autres territoires. .	»	»	34.000	53.200	72.000
Total.	3.485.000	4.324.000	4.833.000	5.371.000	7.490.000

Mais en 1881, il ne comptait encore que 62.000 âmes et les grands territoires où on forma plus tard les provinces du Saskatchewan et de l'Alberta n'étaient peuplés que de 56.000 habitants. En 1901, la population avait déjà fait d'énormes progrès et l'ensemble des provinces centrales dépassait 400.000 âmes. En 1910, leur total atteint 1.200.000 habitants (peut-être aujourd'hui 1.500.000), soit près du sixième de la population totale du Canada au lieu du treizième en 1901. Comme partout, la colonisation s'est établie d'abord le long de la voie ferrée, ici celle du *Canadian Pacific*, puis s'est développée principalement dans le Sud dans les régions d'accès plus facile. Mais, en faisant même abstraction des pays du Nord, les provinces du centre offrent encore un champ immense à la colonisation avec leur superficie de plus de 1.400.000 kilomètres carrés.

Le caractère agricole de l'immigration se montre dans le développement relativement restreint des villes. Certainement la capitale du Manitoba, Winnipeg, est devenue une grande cité : de 8.000 habitants à peine en 1881, elle s'élevait à 42.000 en 1901 et elle atteint aujourd'hui sans aucun doute le chiffre de 150.000. Mais les autres villes telles que Brandon, Portage-la-Prairie, Saint-Boniface dans le Manitoba, Moose-Jaw et Regina dans le Saskatchewan, Edmonton dans l'Alberta ne sont pas encore de grandes cités. En 1901, on ne comptait encore que 67.000 habitants dans les villes de plus de 2.000 habitants qualifiées de *cities*. En admettant que ce total ait doublé ou triplé depuis, la proportion demeurerait encore modeste dans le chiffre global de la population du Centre canadien.

Avec la population, la culture du sol a fait d'énormes progrès. Dans l'ensemble des trois provinces du centre, la récolte totale du blé en 1898 n'était que de 5.400.000 hectolitres ; en 1910, on a récolté 42 millions, dont la moitié revient au Manitoba. La moyenne du rendement est de 25 hectolitres par hectare. Cette production formait plus des deux tiers de celle du Canada entier. De 1898 à 1909, la surface des terres cultivées s'est élevée de 1 million à 6 millions d'hectares ; l'ex-

portation du blé des provinces centrales a passé dans le même temps de 3 millions à 20 millions d'hectolitres. L'élevage n'a pas fait de moindres progrès ; le Canada central, qui exportait pour une valeur de 7 millions de francs de bétail en 1897, en a vendu, en 1909, pour 54 millions.

Ces simples faits suffisent à montrer l'importance de la colonisation dans la Prairie. Mais les résultats politiques ne sont pas moins importants que les résultats économiques. En effet, entre le Canada, producteur de denrées agricoles, et les États-Unis, qui deviennent de plus en plus industriels, se créent forcément, vu le voisinage, des relations de plus en plus nécessaires par la dissemblance même — au moins partielle — de leurs tendances économiques. Cela explique les origines et la nature du traité de commerce actuellement discuté entre les deux États. Or, ce traité a des conséquences politiques évidentes, car, d'une part, il rapproche plus étroitement les deux pays ; d'autre part, par ce rapprochement, il rend plus difficile l'union intime — économique et politique — de la colonie avec la métropole, rêvée par l'impérialisme britannique.

Paul MEURIOT.